

ment à mon cœur, brisez les liens qui le tiennent attaché au monde et à ses vanités, changez-le, présentez-le au Cœur si doux de Jésus afin qu'il le remplisse de son amour et fasse croître en lui les vertus chrétiennes. Et vous, Vierge pure et sans tache, obtenez-moi de ce Cœur qui ne sait rien refuser la grâceN..... que je sollicite dans ce pèlerinage. Ainsi-soit-il. ”

“ Nous accordons une indulgence de quarante jours à tous ceux qui réciteront cette prière avec ferveur. ”

“ 17 Novembre.

† IGNACE, évêque de Montréal. ”

Mgr Fabre également, le 15 mai 1885, accordait en ces termes sa bénédiction à l'œuvre de Lourdes, en permettant au R. P. Coutu de mettre sous le patronage de Marie Immaculée le Collège Bourget :

“ J'approuve le projet de consacrer le Collège Bourget à Notre-Dame de Lourdes... de tout mon cœur je vous bénis ainsi que tous ceux qui sont sous votre direction. Je bénis de même vos projets pour l'extension du culte de Marie dans votre montagne. ”

En 1895, le 24 février, Mgr l'évêque de Valleyfield obtient également pour le sanctuaire de Lourdes à la montagne un indult permettant de dire la messe votive de l'Apparition, tous les jours, excepté les dimanches et fêtes d'obligation, les doubles de première et de seconde classe, les fêtes, les vigiles et les octaves privilégiées.

Le même indult accorde une indulgence plénière à gagner quatre fois l'an, désignées une fois pour toutes par l'Ordinaire à toute personne qui, s'étant confessée et ayant communié, priera dans la chapelle de Lourdes pour la propagation de la foi et aux intentions du Souverain-Pontife.

Mgr Emard a désigné les quatre fêtes suivantes :